

Extrait du Registre des Délibérations
Du Comité deS AGES du Pays Trithois
SÉANCE DU 23 JUIN 2020
N° 20200029

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juin à 18h00, le comité syndical du Comité deS AGES du Pays Trithois s'est réuni au Comité deS AGES du Pays Trithois à Aulnoy lez valenciennes, Sous la présidence de Norbert JESSUS, Président du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Date de la convocation :	17 Juin 2020
Membres en exercice :	32
Présents :	21 + 1 pouvoir
UNANIMITÉ	
Voix pour	
Voix contre	
Abstention(s)	

Objet :20200029 : Participation exceptionnelle des communes dans le cadre de l'attribution d'une subvention exceptionnelle COVID-19 au budget annexe « CIG » pour le versement de la prime exceptionnelle à l'ensemble des agents fortement mobilisés au cours de la crise sanitaire du COVID-19

Titulaires présents : ANDRE Liliane et JOURNEZ Robert « Artres », DUSART Julien « Aulnoy lez valenciennes », BRUNET Joël et PAMART Jean Baptiste « Famars », BAILLEUX Marie Claire et SOUPLET Marie Claude « Haulchin », KERN Claudine « Hérin », GOUGET Jeannine « La Sentinelle », HAMIEAU Maud « Monchaux sur Ecaillon », CHOAIN Isabelle « Prouvy », MAITTE Sarah « Querenaing », POTIER Sylvia « Raismes », MAJDALANI Aboud et DOYEN Jean Claude « Rouvignies », JESSUS Norbert et HONORE Claudette « Trith Saint Léger », GILLERON Marc « Verchain Maugré »

Suppléants présents : LASSELIN Marie Jeanne « Hérin », RAMEZ Damien et BAUDRIN Philippe « Maing »,

Excusés : RENARD Gérard pouvoir donné à DUSART Julien « Aulnoy lez valenciennes », SCARTOCETTI Franck « Hérin », SOPO Bernadette « La Sentinelle », DOLEZ Charline et DUMOULIN Henri « Maing », METAYER Jean Maurice, DILIBERTO Martine et TIMPANON Pascal « Petite Forêt », MOYAUX Isabelle « Prouvy », MAITTE Marie Pascale « Querenaing », PILLON Michel « Raismes », GARCON Yvette et LIONNE Annie Claude « Thiant », DUPONT Michel « Verchain Maugré »

Secrétaire de séance : Claudette HONORE

Monsieur le Président RAPPELLE à l'assemblée que l'état d'urgence sanitaire a été déclaré en France depuis le 23 mars 2020 afin de faire face à la crise sanitaire occasionnée par l'épidémie de COVID-19. Compte tenu de ces circonstances, des dispositions particulières ont été prises afin de protéger l'ensemble des usagers et résidents de l'ensemble des établissements et services du CDESAGES.

Dans ce contexte, l'ensemble des protocoles de suivis des résidents et des usagers ont été adaptés afin de garantir de manière optimale l'intégrité physique des personnes âgées.

Monsieur le Président tient à souligner l'efficacité et le dévouement des agents du Comité deS AGES du Pays Trithois qui se sont mobilisés activement, dans des conditions de travail particulières. Cette implication a permis de préserver la santé de tous et d'assurer la continuité de soins et de fonctionnement des services, malgré un surcroît de travail significatif.

Monsieur le Président INDIQUE à l'assemblée que les mesures gouvernementales prévoient l'attribution d'une prime exceptionnelle à l'ensemble des agents travaillant en EHPAD, Accueil de jour ou SSIAD à hauteur de 1 500€ par agents pour le département du Nord, particulièrement touché par l'épidémie de COVID-19. Il précise que le Département du Nord a également prévu d'attribuer une dotation exceptionnelle de 27 562€ aux SAAD et Résidence autonomie pour le versement de cette prime.

Dans un souci d'égalité de traitement de l'ensemble des agents mobilisés au cours de la crise sanitaire (EHPAD, Accueil de jour, résidence autonomie, SPASAD), Monsieur le Président PROPOSE à l'assemblée de verser une prime exceptionnelle de 1 500€ pour chaque agent du CDESAGES, fortement impliqué suivant les dispositions du décret 2020-711 du 12 juin 2020 et propose de compléter les dispositifs financiers existants pour parvenir à ce montant.

Monsieur le Président PROPOSE de solliciter une participation exceptionnelle des communes pour compléter les dispositifs financiers existants à savoir : 103 238€.

Le comité syndical,

Ouï, l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré

Décide à l'unanimité de ne pas solliciter une participation exceptionnelle des communes pour compléter les dispositifs financiers existants.

Décide à l'unanimité d'engager des négociations auprès de l'État et du Département pour obtenir les financements complémentaires pour le versement de cette prime.

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme,
Signé,

Délibération télétransmise
en Sous-Préfecture de Valenciennes
le :

Comité des AGES
du Pays Trithois

20200029